

Conseil départemental



Réunion du 5 décembre 2016

V O E U relatif à la DESERTIFICATION MEDICALE dans l'INDRE

**présenté par M. Serge DESCOUT,
Président du Conseil départemental**

Depuis le début de l'année 2016, notre département a perdu 10 médecins généralistes. La liste ne cesse, hélas, de s'allonger.

Ils sont désormais 148 contre 205 en 2006.

Cela signifie qu'en une décennie leur nombre, dans l'Indre, a baissé de plus du quart.

Cette situation est intenable ! Elle l'est d'autant plus que 38 % de ceux qui restent ont, eux-mêmes, plus de 60 ans. Si rien n'est fait, au terme des cinq prochaines années, un médecin sur trois aura probablement cessé d'exercer.

Les nouvelles installations ne compensant pas les seuls départs à la retraite, l'effectif atteindrait donc un peu plus de 100 généralistes pour une population de 230.000 habitants d'ici 2019-2020. On n'ose imaginer, dans ces conditions, ce que deviendra l'accès aux soins pour tout un chacun...

Plus concrètement encore, à chaque départ à la retraite de généraliste, c'est au moins 1.000 patients (sans compter les visites effectuées en EHPAD) qui doivent retrouver un médecin référent. La plupart de ceux qui restent ne peuvent déjà plus accepter de nouveaux patients faute de places...

La situation est d'autant plus paradoxale que nous avons tout fait pour permettre à nos aînés de rester vivre chez eux. Sans médecin, il devient plus difficile d'assurer leur suivi. Sans médecin, comment obtenir un simple renouvellement d'ordonnance ? Sans médecin référent, comment décrocher un rendez-vous chez le spécialiste alors que le passage devant le généraliste est désormais un préalable nécessaire ?

La cote d'alerte est largement dépassée. L'Etat doit donc prendre ses responsabilités et garantir à chaque citoyen - quel soit son lieu de vie - un égal accès aux soins.

Rencontrée à plusieurs reprises ces dernières semaines, la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a bien évidemment reconnu la gravité de la situation. L'Indre n'est pas le seul département qui souffre mais il est certainement l'un de ceux qui souffrent le plus.

Avec elle, nous sommes convenus de faire de l'Indre un département pilote et de prendre toute initiative qui permettrait de soulager les médecins qui continuent d'exercer et d'offrir aux patients de ceux qui sont partis ou vont partir un accès aux soins.

Plusieurs pistes ont été ouvertes et notamment le décloisonnement des stages des internes. En effet, une bonne partie des étudiants en médecine issus de l'Indre partent vers LIMOGES ou POITIERS, plus proches que TOURS, pour réaliser leurs études. Ce choix les empêche aujourd'hui de venir faire leur stage dans l'Indre. Ce stage est pourtant décisif dans leur futur projet d'installation.

Vu l'urgence de la situation, nous ne pouvons plus attendre. Il ne s'agit plus de s'alarmer : le niveau critique est dépassé. Il faut désormais s'armer contre le fléau de la désertification médicale et soutenir les médecins en exercice dans leur mission de santé publique.

Ainsi,

1. Face à la gravité de la situation qui représente un risque majeur de santé publique, les Conseillers départementaux de l'Indre demandent à l'Etat d'agir sans délais et avec les moyens appropriés à l'enjeu que représente aujourd'hui le problème de la désertification médicale. Ils se portent solidaires des 192 « déserts médicaux » touchant 2,5 millions de Français identifiés en 2015 par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.
2. Ils rappellent avec fermeté que le problème étant principalement lié à la répartition de l'effectif, il ne peut être traité durablement qu'à l'échelle nationale, les mesures prises localement étant destinées à traiter ponctuellement l'urgence.

Le levier de la régulation devra être utilisé plus efficacement. Ils considèrent ainsi que les conventionnements futurs devront faire plus justement droit au besoin de santé des populations. La limitation du nombre de postes conventionnés dans les secteurs suffisamment dotés doit permettre d'attirer de nouveaux médecins dans les secteurs où des postes conventionnés restent libres.
3. Ils invitent les Collectivités qui le souhaitent à s'associer à leur initiative en la soumettant au vote de leur Assemblée délibérante pour relayer ainsi, à l'échelle nationale, l'inquiétude et les difficultés de leurs concitoyens dans l'accès aux soins.
4. Ils se portent volontaires pour expérimenter sur leur territoire toutes les solutions que l'Etat et l'ARS souhaiteraient initier.
5. Ils demandent notamment, à titre dérogatoire et en urgence, la possibilité pour les étudiants en médecine des facultés de LIMOGES et de POITIERS de réaliser leur stage d'internat dans l'Indre.

□
□ □

Ce vœu a recueilli l'avis favorable de la COMMISSION des FINANCES lors de sa réunion du 10 novembre 2016.